

Séances ordinaires du Conseil municipal – 2026

Prenez avis que les séances ordinaires du Conseil municipal de la Ville de Lachute, lesquelles débutent à 18 heures, se tiendront comme suit pour l'année 2026 :

12 janvier	6 juillet
2 février	3 août
2 mars	8 septembre
7 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

Les séances se déroulent à la salle du Conseil au 380, rue Principale à Lachute (porte arrière près de l'entrée de la bibliothèque).

L'ordre du jour est disponible sur le site Web de la Ville de Lachute et sur place avant le début de chaque séance.

Ces séances sont intégralement diffusées en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute et sur les ondes de la TVC d'Argenteuil.

Le 21 novembre 2025
(G-2025.18)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière